

SENAT

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2016

Amendement présenté par M. ABATE, Mme BEAUFILS, MM.
BOCQUET, FOUCAUD et les membres du groupe Communiste
Républicain et Citoyen

Article additionnel après l'article 24 terdecies

Après l'article 24 terdecies, il est inséré un article additionnel ainsi rédigé

Après le sixième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est inséré un alinéa ainsi rédigé

Ce coût est réputé nul lorsque le transfert porte sur des équipements inscrits et réalisés dans le cadre d'une obligation légale de réalisation par les communes concernées.

Objet

Les collectivités locales, quand elles ont une certaine importance démographique, sont parfois dans l'obligation de répondre aux objectifs de plusieurs textes emblématiques, notamment pour ce qui concerne la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage.

Il s'agit ici de ne pas pénaliser les communes ayant rempli leur rôle et leur fonctions et de neutraliser les charges découlant de ces opérations d'équipement.